

Generali lard
89 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663



Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

AIG

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du* ***préjudice écologique***	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

** Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans renouvellement annuel des capacités.*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2026** au **1er avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des règlementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 - 92913 La Défense Cedex
Tel : 01 49 02 42 22
Facsimile: 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 49 02 42 22 - Facsimile : +33 1 49 02 44 04

saur Guadeloupe

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 40 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les installations de production

	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STATION DE PRODUCTION DE PRISE D EAU	300 m³/h	Superficielle courante	Oui	NON	LE LAMENTIN

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Télésurveillance	Commune
Réservoir Prise d'eau 1	1000 m³	-	-	Oui	LE LAMENTIN
Réservoir Prise d'eau 2	700 m³	-	-	Oui	LE LAMENTIN
Réservoir du Bourg (HS)	-	-	-	-	LE LAMENTIN

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
SURPRESSEUR DE CHOUCHOU	LE LAMENTIN	-	9 m3/h	Oui	NON	2 pompes pour le la surpression du réseau

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Materiau	Diametre	Longueur en Metres
Acier	60	1722,0
Acier	100	4 776
Acier	150	133,9
Fonte		
Fonte	0	7
Fonte	60	15 706
Fonte	80	6 510
Fonte	100	17 993
Fonte	125	5 915
Fonte	150	14119,0
Fonte	175	694
Fonte	200	5764,6
Fonte	250	5 526
Fonte	300	4347,6
Fonte	400	2979,6
Fonte	500	1958,8
Inconnu	0	19247,3
Polyéthylène	34	108
Polyéthylène	43	46,7
Polyéthylène	54	841,8
Polyéthylène	64	1513,3
Polyéthylène	77	467,7
Polyéthylène	107	386,5
Pvc	0	231
Pvc	34	359,8
Pvc	43	1 697
Pvc	54	5 637
Pvc	64	3 685
Pvc	77	754
Pvc	94	9 544
Pvc	104	1 717
Pvc	107	852,8
Pvc	118	415
Pvc	119	3632,6

Pvc	132	3 764
Pvc	151	1593,2
Pvc	160	32,1
Pvc	189	1512,9
Pvc	200	342,7
Total		146546

Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	Total
1	348			1			**349**
2	351			1	1	1	**354**
3	984			4	1		**989**
4	758			4		1	**763**
5	1470			3	3	1	**1477**
6	811	1		1	6	3	**822**
7	767			5		2	**774**
8	1257			3	10	4	**1274**
9	938			2		6	**946**
10	503			1	1	3	**508**
11	86						**86**
12	138	3					**141**
13	429	21					**450**
14	156				1		**157**
15	182						**182**
16	220						**220**
18	1						**1**
17	20	1		1			**22**
20	1						**1**
Total	**9420**	**26**	**0**	**26**	**23**	**21**	**9516**

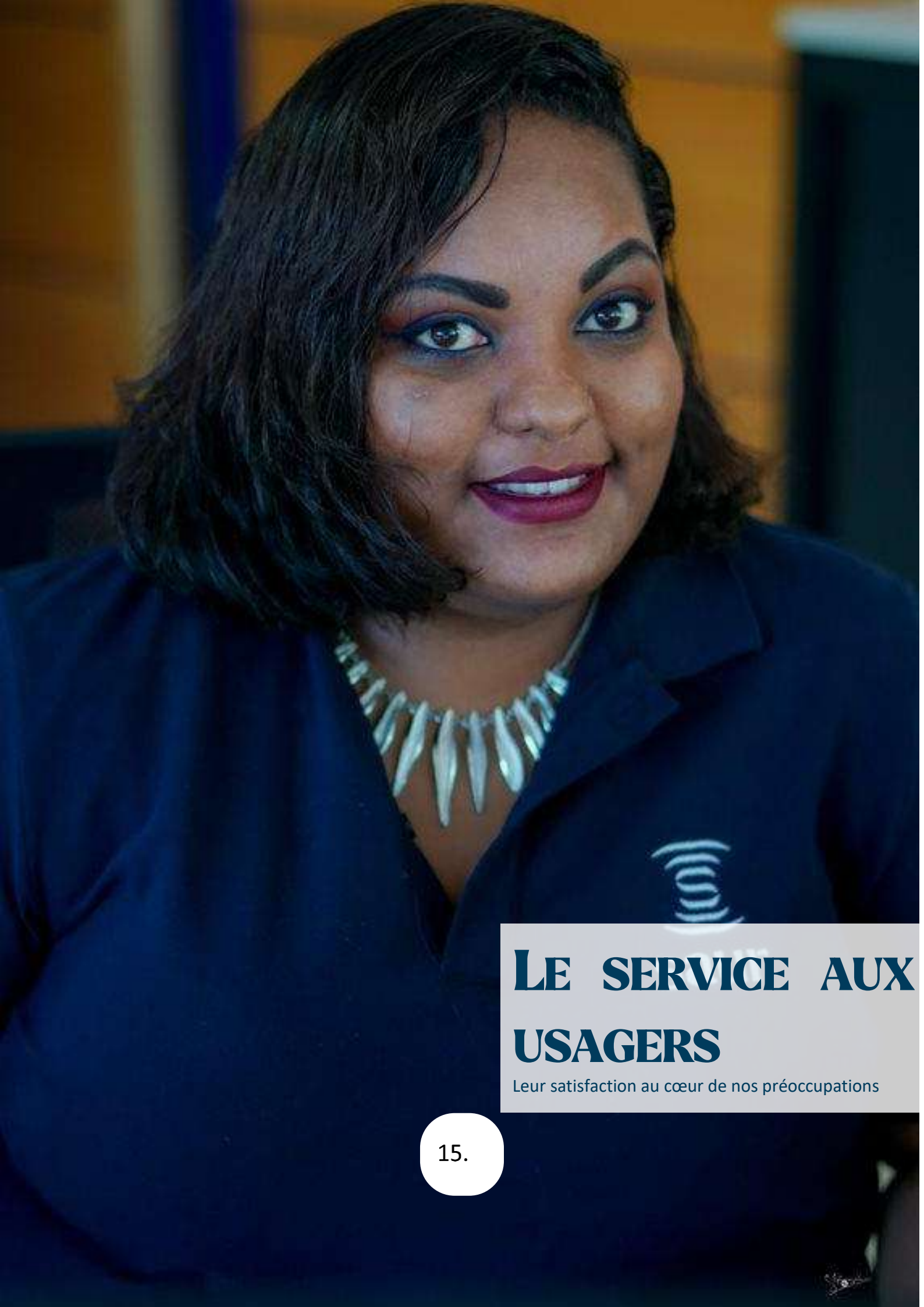

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2024	2025	Evolution n/n-1
LE LAMENTIN	9 308	9 516	2%

Les clients par commune :

	2024	2025	Evolution n/n-1
LE LAMENTIN	9 304	9 497	2%

Les volumes par commune :

	2024	2025	Evolution n/n-1
LE LAMENTIN	619 099 (183 jours)	1 038 959	68%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Spectre de consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	70 791	3 383
de 50 à 100 m3	201 503	2 730
de 100 à 150 m3	204 786	1 674
de 150 à 200 m3	130 314	760
de 200 à 250 m3	79 523	356
de 250 à 300 m3	50 550	185
de 300 à 350 m3	32 221	100
de 350 à 400 m3	27 098	73
de 400 à 450 m3	19 457	46
de 450 à 500 m3	14 135	30
de 500 à 550 m3	13 674	26
de 550 à 600 m3	12 044	21
de 600 à 650 m3	8 104	13
de 650 à 700 m3	10 800	16
de 700 à 750 m3	10 164	14
plus de 750 m3	153 795	89

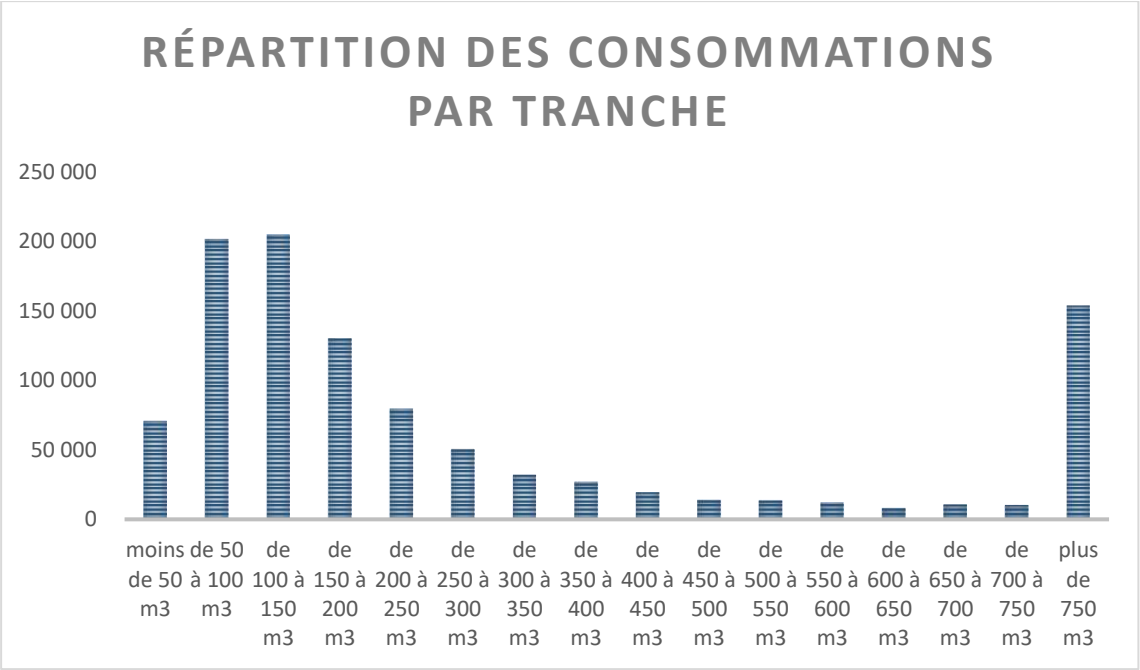
RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR TRANCHE
250 000
200 000
150 000
100 000
50 000
0
moins de 50 m3
de 50 à 100 m3
de 100 à 150 m3
de 150 à 200 m3
de 200 à 250 m3
de 250 à 300 m3
de 300 à 350 m3
de 350 à 400 m3
de 400 à 450 m3
de 450 à 500 m3
de 500 à 550 m3
de 550 à 600 m3
de 600 à 650 m3
de 650 à 700 m3
de 700 à 750 m3
plus de 750 m3

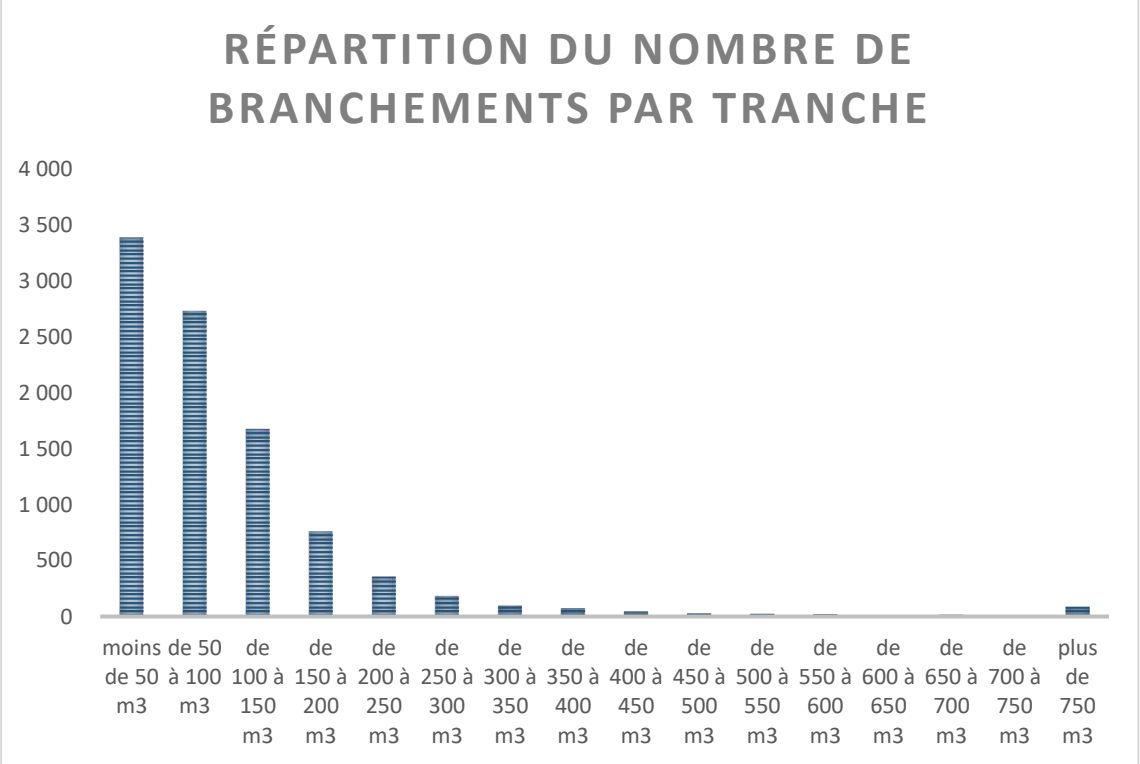
RÉPARTITION DU NOMBRE DE BRANCHEMENTS PAR TRANCHE
4 000
3 500
3 000
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
moins de 50 m3
de 50 à 100 m3
de 100 à 150 m3
de 150 à 200 m3
de 200 à 250 m3
de 250 à 300 m3
de 300 à 350 m3
de 350 à 400 m3
de 400 à 450 m3
de 450 à 500 m3
de 500 à 550 m3
de 550 à 600 m3
de 600 à 650 m3
de 650 à 700 m3
de 700 à 750 m3
plus de 750 m3

LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : GALERIES MONPLAISIR
97129 LAMENTIN
Lundi au Vendredi : 7 h30 à 12 h15

Téléphone : 05 90 44 27 21
Du lundi au vendredi : 7h30 - 12h15

Dépannage 24h/24 : 05 90 99 71 71

SPECIMEN
01 Janvier 2026

Référence à rappeler
******

73

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

SMGEAG

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	81,43 €	
Consommation TTC	239,53 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	320,96 €	
	320,96 €	

SAUR GUADELOUPE S.A.S. au Capital de 1.067.140€ RCS Basse Terre B 330 713 959 Siège Social ZA de Calebasse 97100 BASSE TERRE TVA Intracommunautaire n° FR 87 330 713 959
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMENTIN	05736996	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	272,38 € HT	**278,09 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement Part SAUR GUADELOUPE		Année 2026					79,76	2,10
Consommation Part SMGEAG		Année 2026		120	0,2040	24,48		2,10
Consommation Part SAUR GUADELOUPE		Année 2026		120	1,4012	168,14		2,10

Organismes publics	42,04 € HT	**42,87 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Performance des réseaux d'eau potable (Office de l'eau)		Année 2026		120	0,0080	0,96		2,10
Consommation eau potable (Office de l'eau)		Année 2026		120	0,2980	35,76		2,10
Consommation Droit additionnel à l'Octroi de Mer Taux 1%		Année 2026			232,34	2,32		
Consommation Octroi de Mer 100 % des montants eau Taux 0%		Année 2026			232,34	0,00		
Préservation Ressources en Eau (Office de l'eau)		Année 2026		120	0,0250	3,00		2,10

Total Facture	**320,96 € TTC**

HT soumis à TVA : 312,10 €
TVA sur les débits : 6,54 €

HT exonéré de TVA : 2,32 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M3

Note de calcul de révision du prix

Date : 15/03/2026

SAUR GUADELOUPE

Partenaire : SMGEAG

Référence contrat : 974300/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR GUADELOUPE

Prix (HT) à compter du 01/01/2026 **Redevance :** Abonnement - Part SAUR GUADELOUPE

Devise : Euro **Date d'actualisation :** 17/02/2026 **K :** 0,997

Prix révisé = ([K=1,0122] * Prix de base) * [K1=0,985]

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,24xICHTE/ICHTEo+0,05x010534766GUAD/010534766GUADo+0,17xTP10F/TP10Fo+0,25xFSD2/FSD2o+0,14xAEG9743/AEG9743o

Contrat : K1 = (0.15 + 0.24 x ICHTE/ICHTEo + 0.05 x E/Eo + 0.17 x TP10A/TP10Ao + 0.25 x FSD2/FSD2o + 0.14 x Acheau/Acheauo) x (1-Gprod)d

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0122

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2025				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	132,10000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
010534766GUAD	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2015	217,88000						174,68881
	Substitué avec coeff. 1,2426 par 010764288GUAD	010764288GUAD	01/06/2025	31/10/2025			1,2426	140,58330
TP10F	CANALISAT°,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX MULTI- MATERIAUX- 2010	129,90000	01/08/2025	15/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			131,20000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	168,10000	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			162,80000
AEG9743	ACHAT EAU EN GROS	0,28070	01/11/2025	01/11/2025				0,31550

Détail du calcul du coefficient de variation				
Résultat=0,15+0,24xICHTE/ICHTEo+0,05x010534766GUAD/010534766GUADo+0,17xTP10F/TP10Fo+0,25xFSD2/FSD2o+0,14xAEG9743/AEG9743o				
.	0,15			0,1500
. +	0,24	x	138,1 / 132,1	+ 0,2509
. +	0,05	x	174,68880858 / 217,88	+ 0,0401
. +	0,17	x	131,2 / 129,9	+ 0,1717
. +	0,25	x	162,8 / 168,1	+ 0,2421
. +	0,14	x	0,3155 / 0,2807	+ 0,1574
.				==========
.				1,0122

Correcteur de révision K1 : 0,985

K définitif : 0,997
CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	80,00	79,76						

Date : 15/03/2026

SAUR GUADELOUPE

Partenaire : SMGEAG

Référence contrat : 974300/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR GUADELOUPE

Prix (HT) à compter du 01/01/2026
Devise : Euro
Prix révisé = ([K=1,0122] * Prix de base) * [K1=0,985]

Redevance : Consommation - Part SAUR GUADELOUPE
Date d'actualisation : 17/02/2026 **K :** 0,997

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,24xICHTE/ICHTEo+0,05x010534766GUAD/010534766GUADo+0,17xTP10F/TP10Fo+0,25xFSD2/FSD2o+0,14xAEG9743/AEG9743o

Contrat : K1 = (0.15 + 0.24 x ICHTE/ICHTEo + 0.05 x E/Eo + 0.17 x TP10A/TP10Ao + 0.25 x FSD2/FSD2o + 0.14 x Acheau/Acheauo) x (1-Gprod)d

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0122

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2025				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	132,10000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
010534766GUAD	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2015	217,88000						174,68881
	Substitué avec coeff. 1,2426 par 010764288GUAD	010764288GUAD	01/06/2025	31/10/2025			1,2426	140,58330
TP10F	CANALISAT°,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX MULTI- MATERIAUX- 2010	129,90000	01/08/2025	15/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			131,20000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	168,10000	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			162,80000
AEG9743	ACHAT EAU EN GROS	0,28070	01/11/2025	01/11/2025				0,31550

Détail du calcul du coefficient de variation				
Résultat=0,15+0,24xICHTE/ICHTEo+0,05x010534766GUAD/010534766GUADo+0,17xTP10F/TP10Fo+0,25xFSD2/FSD2o+0,14xAEG9743/AEG9743o				
.	0,15			0,1500
. +	0,24	x	138,1 / 132,1	+ 0,2509
. +	0,05	x	174,68880858 / 217,88	+ 0,0401
. +	0,17	x	131,2 / 129,9	+ 0,1717
. +	0,25	x	162,8 / 168,1	+ 0,2421
. +	0,14	x	0,3155 / 0,2807	+ 0,1574
.				==========
.				1,0122

Correcteur de révision K1 : 0,985

K définitif : 0,997
CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	1,4054	1,4012						



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LES VOLUMES D'EAU

Attention : Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Les volumes produits *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
Les volumes importés *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
Les volumes exportés *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*

Synthèse des volumes sur l'année calendaire

$$\text{Volumes mis en distribution} = \text{Volumes produits} + \text{Volumes importés} - \text{Volumes exportés}$$

Volumes en (m^3)	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	1 049 772	2 098 359	100%
Volume importé	0	-	
Volume exporté	0	-	
Volume mis en distribution	1 049 772	2 098 359	100%

Volumes mensuels en (m^3) sur 2 années consécutives

	2024	2025
Janvier	-	164 632
Février	-	169 649
Mars	-	167 475
Avril	-	180 224
Mai	-	174 411
Juin	-	180 224
Juillet	147 536	174 410
Aout	175 908	186 038
Septembre	175 907	168 367
Octobre	170 233	178 168
Novembre	175 908	167 231
Décembre	204 280	187 530
Total	**1 049 772**	**2 098 359**

FORMULE DE CALCUL PERMETTANT D'ETABLIR LES VOLUMES SUR LA PERIODE DE RELEVE IMPOSEE PAR LA CLIENTELE

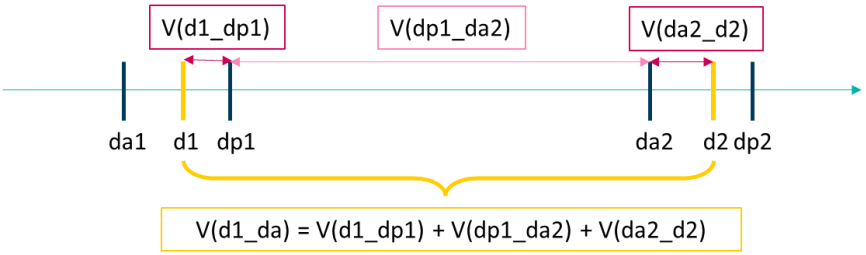

d1 : date barycentrique imposée par la clientèle de l'année N-1
da1 : date de la relève minimale des volumes (antérieure à d1)
dp1 : date de la relève maximale des volumes (postérieure à d1)

d2 : date barycentrique imposée par la clientèle de l'année N
da2 : date de la relève minimale des volumes (antérieure à d2)
dp2 : date de la relève maximale des volumes (postérieure à d2)

Formule :

Volumes = V[dp1_da2] + (V[da1_dp1] / N[da1_dp1] x N[d1_dp1]) + (V[da2_dp2] / N[da2_dp2] x N[da2_d2])

Exemple de calcul sur 3 compteurs fictifs :

Les dates barycentre de relève des compteurs clients sont : d1 = 19/10/N-1 , d2 = 25/10/N

A partir de ces dates de relève des compteurs clients, on peut sélectionner les dates de relève mensuelle des compteurs des volumes les plus proches : da1, dp1, da2, dp2

	d1	da1	dp1
Compteur1	19/10/N-1	10/10/N-1	09/11/N-1
Compteur2	19/10/N-1	11/10/N-1	11/11/N-1
Compteur3	19/10/N-1	11/10/N-1	11/11/N-1

d2	da2	dp2
25/10/N	10/10/N	10/11/N
25/10/N	11/10/N	10/11/N
25/10/N	10/10/N	09/11/N

Mois	oct	nov.	déc.	Janv.	Fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	aout	sept	oct	nov	déc
Relève auto Compteur 1	10-oct	09-nov	10-déc	10-janv	10-févr	10-mars	10-avr	10-mai	09-juin	09-juil	09-août	09-sept	10-oct	10-nov	11-déc
Volumes relevés (m3)	*50*	*66*	*116*	*98*	*94*	*116*	*75*	*136*	*65*	*47*	*32*	*77*	*50*	*65*	*70*
Relève auto Compteur 2	11-oct	11-nov	11-déc	11-janv	10-févr	10-mars	10-avr	11-mai	10-juin	10-juil	10-août	10-sept	11-oct	10-nov	10-déc
Volumes relevés (m3)	*168*	*185*	*195*	*338*	*411*	*256*	*313*	*379*	*416*	*584*	*522*	*1082*	*177*	*426*	*360*
Relève auto Compteur 3	11-oct	11-nov	11-déc	11-janv	10-févr	10-mars	10-avr	11-mai	10-juin	10-juil	10-août	10-sept	10-oct	09-nov	10-déc
Volumes relevés (m3)	*23*	*26*	*24*	*33*	*46*	*69*	*21*	*38*	*25*	*25*	*21*	*19*	*39*	*36*	*40*

Vdp1_da2 : Période complète entre les 2 dates de relèves d1 et d2
Période partielle entre les relèves mensuelles des compteurs, et d1 et d2

Traitement :

	Volumes			Nombre de jours				VALEUR	Volumes extrapolés sur 365j
	V dp1_da2	V da1_dp1	V da2_dp2	N da1_dp1	N d1_dp1	N da2_dp2	N da2_d2		
Compteur 1	906	66	65	30	21	31	15	984	965
Compteur 2	4673	185	426	31	23	30	14	5009	4915
Compteur 3	360	26	36	31	23	31	15	397	389
Total volume contrat :								**6389**	**6269**

LES INDICATEURS

Attention : **Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.**

Définitions des notions utilisées pour les indicateurs :

Les volumes produits *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
Les volumes importés *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
Les volumes exportés *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*
Les volumes mis en distribution *correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.*
Les volumes consommés autorisés *sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).*
Les volumes consommés comptabilisés *sont les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluant pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.*

Le Rendement IDM (Indicateur du maire)

$$Rendement\ IDM\ = \frac{Volumes\ consommés\ autorisés + Volumes\ vendus\ en\ gros}{Volumes\ produits + Volumes\ achetés\ en\ gros}$$

	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	1 032 840	2 101 998	104%
Volume acheté en gros	0	0	-
Volume vendu en gros	0	0	-
Volume consommé autorisé	621 605	1 247 376	101%
Rendement IDM (%)	60,8%	59,3%	-2%

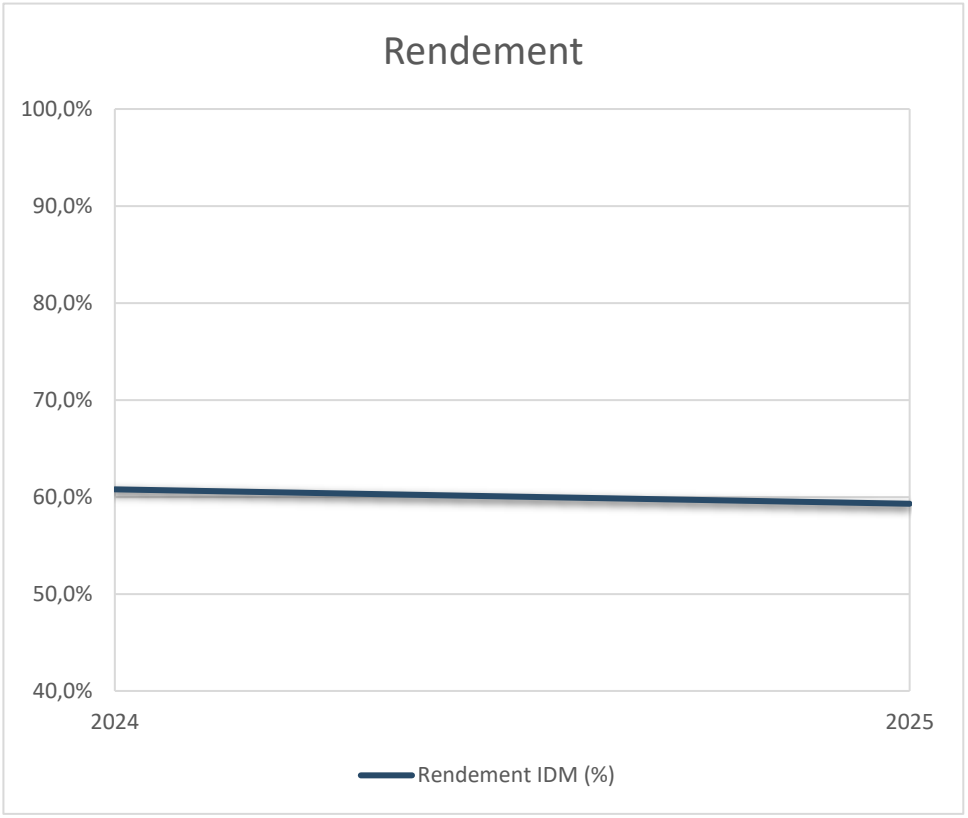

L'Indice Linéaire de Pertes

L'Indice Linéaire de Pertes *(ILP) indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.*
Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

$$Indice\ linéaire\ de\ pertes\ (ILP) = \frac{Volumes\ mis\ en\ distribution - Volumes\ consommés\ autorisés}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	1 032 840	2 101 998	104%
Volume acheté en gros			-
Volume vendu en gros	0	0	-
Volume mis en distribution	1 032 840	2 101 998	104%
Volume consommé autorisé	621 605	1 247 376	101%
Linéaire du réseau	146,5	146,5	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	15,6	16,0	2%

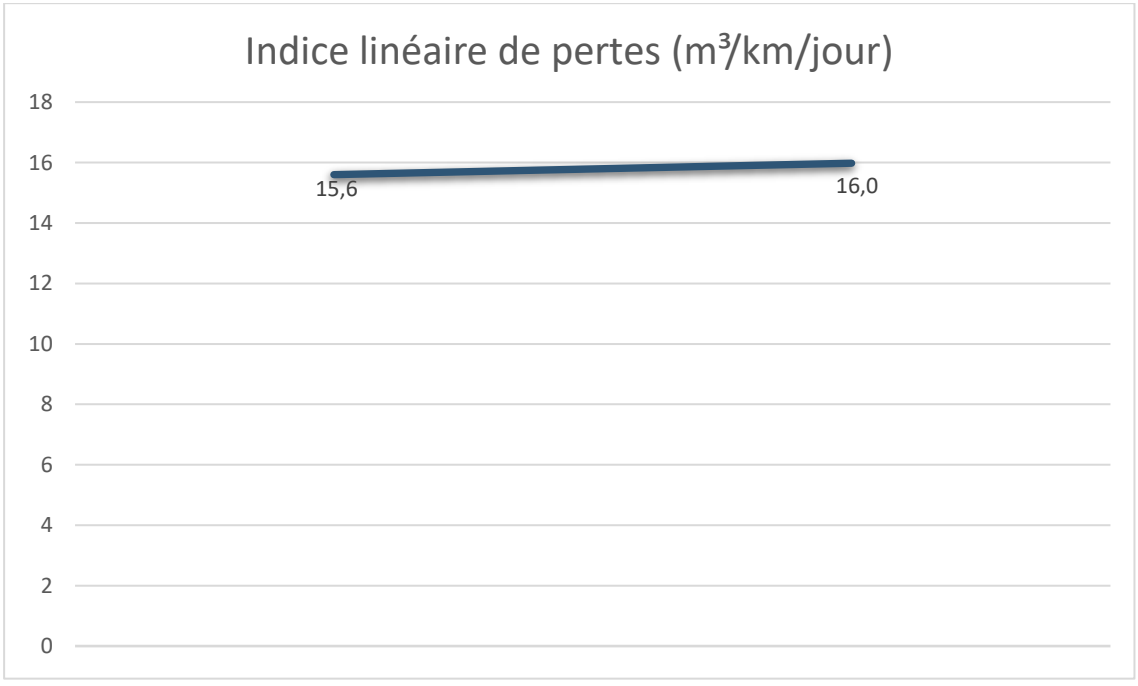

L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés *(ILVNC) correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.*

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

$$Indice\ linéaire\ de\ volumes\ non\ comptés\ (ILVNC) = \frac{Volumes\ mis\ en\ distribution - Volumes\ consommés}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	1 032 840	2 101 998	104%
Volume acheté en gros	0	0	#DIV/0!
Volume vendu en gros	0	0	#DIV/0!
Volume mis en distribution	1 032 840	2 101 998	104%
Volume consommé	569 322	1 099 189	93%
Linéaire du réseau	146,5	146,5	0%
Indice linéaire de volume non compté	17,8	18,8	6%

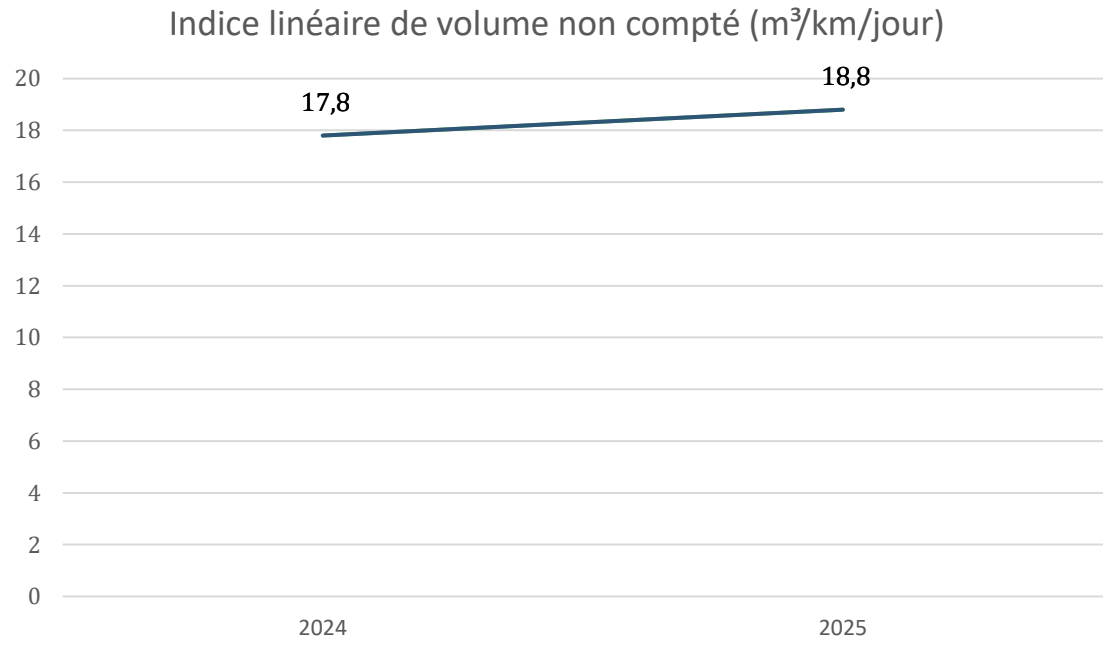

L'Indice Linéaire de Consommation

L'Indice Linéaire de consommation *(ILC) correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.*

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

$$Indice\ linéaire\ de\ consommation\ (ILC) = \frac{Volumes\ consommés\ autorisés + Volumes\ exportés}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2024	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	1 032 840	2 101 998	104%
Volume acheté en gros	0	0	-
Volume vendu en gros	0	0	-
Volume mis en distribution	1 032 840	2 101 998	104%
Volume consommé autorisé	627 824	1 247 376	99%
Linéaire du réseau	146,5	146,5	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	21,9	20,6	-6%

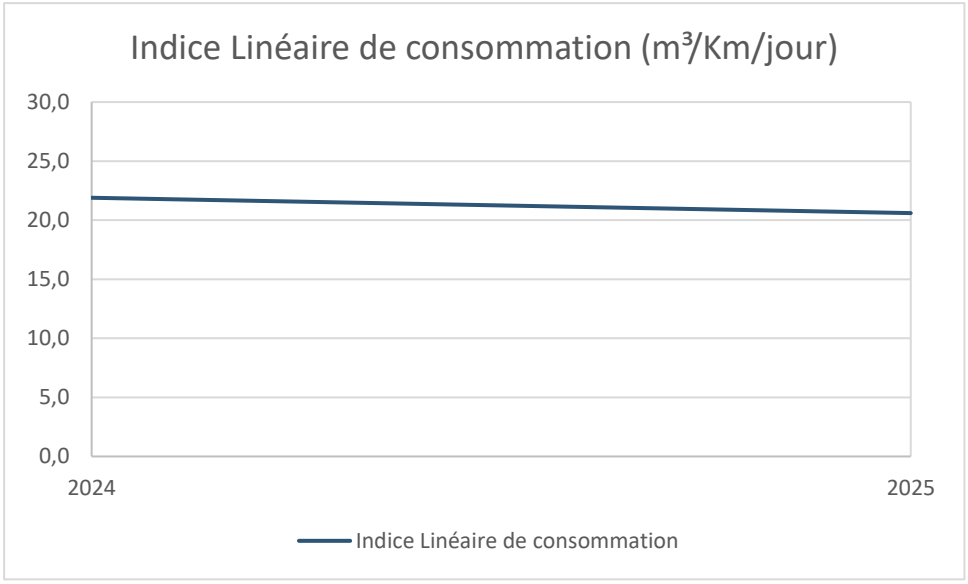

CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2024	2025
Surpresseur Chouchou	11 916	22 000
UPEP de Prise d'eau)	399 313	841 053
Total	**411 829**	**863 053**

Les sites avec des consommations négatives sont des ex-tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

SAUR a travaillé étroitement avec ENEDIS ces dernières années afin de faciliter le déploiement du compteur LINKY sur vos sites. A ce jour, 99% du parc de compteurs électriques exploités par SAUR sont équipés d'un compteur LINKY.

Consommation d'énergie

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

CONSOMMATION DE REACTIFS

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Consommation annuelle	
			Quantité	unité
UPEP de Prise d'eau	Traitement physico-chimique et désinfection	Chlore gazeux	63	Bouteille de chlore
UPEP de Prise d'eau	Traitement physico-chimique et désinfection	PAX	18000	L



LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU TRAITEE (TTP)

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	9	9	100
Physico-chimique	9	8	100

Détail des non conformités (dépassement limite de qualité) sur l'eau traitée

Date	Lieu	Point de prélèvement	Code	Code point de surveillance	Paramètre	Valeur	Limite
04/02/2025	LAMENTIN	Usine de Prise d'eau	136598	71	Turbidité	1.1 NTU	1 NTU

L'EAU DISTRIBUEE (UDI)

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	37	37	100
Physico-chimique	37	37	100

NB : Les analyses exploitants correspondent aux mesures (Chlore libre, Chlore Total, Turbidité) réalisées sur l'ensemble du réseau.

Conclusion sur le contrôle sanitaire 2025 sur l'eau produite et distribuée

Le taux de conformité bactériologique pour l'année 2025 est de 100% et de 98 % en physico-chimique. Il y a eu léger dépassement de turbidité en sortie usine, suite à un épisode de forte de pluie. On constate néanmoins que le taux de conformité de l'eau distribuée (UDI) sur le réseau est de 100%.

SYNTHESE

ARS 2025			
		Bactério	Physico
Eau traitée sortie usine (TTP)	Nombre analyses	9	9
	Non Conforme	0	1
	Conforme	9	8
	% conformité	100%	89%
Eau distribuée (UDI)	Nombre analyses	37	37
	Non Conforme	0	0
	Conforme	37	37
	% conformité	100%	100%
Nombre analyses		46	46
Nombre Conforme		46	45
% conformité globale		100%	98%

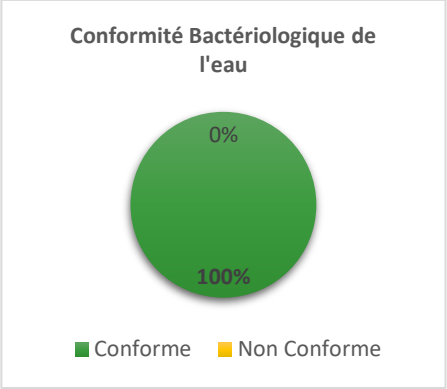

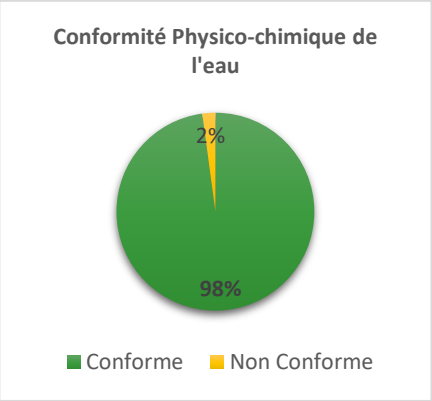





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
SMGEAG LAMENTIN AEP
Délégation de service public
début contrat : 1 juillet 2024 fin contrat : 30 juin 2029

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		**2025**	**Commentaire**
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	2 101 998	m3
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	m3
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	m3
VP.221	Volumes consommés sans comptage	106 147	m3
VP.220	Volume de service du réseau	42 040	m3
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	1 247 376	m3
VP.234	Volume produit + Volume importé	2 101 998	m3
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	1 099 189	m^3
VP.063	Volume comptabilisé domestique	1 047 017	m^3
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	52 172	m^3
VP.056	Nombre d'abonnés total	9 497	
	dont nombre d'abonnés domestiques	9 438	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	59	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 628	(données INSEE 2023)
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	59.3%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	18.8	$m^3/km/j$
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	16	$m^3/km/j$
VP.224	Indice linéaire de consommation	20.6	$m^3/km/j$
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	80	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	NR	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	Calcul

Tarification de l'eau potable			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	2.68	€TTC/m³
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	0,00	€HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m3 HT de 0 à 120 m³	0,20	€HT/m³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité	24.48	€HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	79.76	€HT/an
	Prix au m3 HT de 0 à 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	1.40	€HT/m³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	247.90	€HT/120m³
Organismes publics			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	0,0250	€HTVA/m³
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,3060	€HTVA/m³
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	0,00	€HTVA/m³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0193	€HTVA/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	2,10	%
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	48.68	€TTC/120m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	2 709 300	€HT
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	1 361 095	€TTC
	Montant total d'une facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1	321.06	€TTC/120m³
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	46	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	98%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	46	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	1	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	0%	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			
Production propre du service			
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	NC%	Calcul
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau total	NC	%
VP.062	Volume prélevé total	2 101 998	m³/an
VP.059	Volume produit total	2 101 998	m³/an
Achats d'eau			
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (pour les imports d'eau)	sans objet	

Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.0%	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	146.546	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0.0	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	80	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	94.79	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	63.53	%
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	NON	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	NON	

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	44 200	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.040	€/m³
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 ab.	0.8	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	97%	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jour
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	8	nombreuses coupures électriques (mouvement social EDF)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	‰
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	10
Informations structurelles	VP.239	94.79%	4
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		126.915	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		146.536	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	63.53%	11
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		93.097	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		146.536	
Total Partie B :		25	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	NON	0
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	NON	5
Total Partie C :		55	
VALEUR DE L'INDICE		80	